

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 62

9 janvier 2015

SOMMAIRE

AC Kingsway, Secs	2948	Sabula Investment S.A.	2969
Alpha Conseil S.A.	2931	Simedex S.A.	2949
Anipa Corporation S.A.	2931	Space Cargo Unlimited	2942
Endurance Office II Finance S.à r.l.	2946	Sybo S.à r.l.	2944
Equifax Luxembourg (No.3) S.à r.l.	2966	Symrise Luxembourg S.à r.l.	2973
JCA Invest S.A. SPF	2938	Trimax S.A.	2971
KKH Capital Holdings S.à.r.l.	2955	Vatoa Holding S.A.	2936
LaSalle Japan Logistics II L3 S.à r.l.	2940	VDS Contractors Sàrl	2934
Lilberg S.A.	2936	Ventech China	2936
Loreca Investments S.à r.l.	2937	Vericon Holding S.A.	2976
Marussia Lux S.A.	2937	VF (Lux)	2933
MC Diamond s.à r.l.	2937	Weatherford Investment (Luxembourg) Sàrl	2930
Medias Talents S.A.	2931	Weatherford Luxembourg S.à r.l.	2930
Meriva S. à .r.l.	2932	Westpac S.à r.l.	2934
Miroma Company Luxembourg S.à r.l. ...	2932	WillowTree Management S.à r. l.	2934
MS Promotion S.A.	2931	Wolflux I S.à r.l.	2933
N.C.C.D. S.A.	2933	Xenfin S.A.	2935
Northern Ontario Solar Holdings S.à r.l.	2967	Yellow Horse S.A.	2975
Objectif Terre Sàrl	2930	ZAFIR Group S.A.	2930
Osy Technologies S.à r.l.	2932	ZAFIR Group S.A.	2933
Oxilys'Coiff Luxembourg S.à r.l.	2930	Zanbato Europe S.à r.l.	2935
Pan-European Infrastructure II, S.C.S. ...	2949	Zelda (SPF) S.A.	2934
Reef Iberian Value Added II, S.A., SICAR	2952	Ziksana Investment Group S.à r.l./B.V. ...	2935

Oxilys'Coiff Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3780 Tétange, 3, rue des Légionnaires.
R.C.S. Luxembourg B 159.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OXILYS'COIFF LUXEMBOURG S.à r.l.

Référence de publication: 2014200442/10.

(140223648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Objectif Terre Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3333 Hellange, 53, rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 159.831.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PINHEIRO Samantha.

Référence de publication: 2014200433/10.

(140224069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Weatherford Investment (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 85.552.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Weatherford Investment (Luxembourg) S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014200686/11.

(140223453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Weatherford Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 83.925.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Weatherford Luxembourg S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014200687/11.

(140224226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

ZAFIR Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 161.597.

Par la présente, nous vous informons de notre démission du poste de Commissaire aux Comptes de la Société.
Notre démission prendra effet le 13 Décembre 2014.

Luxembourg, le 13 Décembre 2014.

CAS Services SA

Signature

Référence de publication: 2014200703/12.

(140223851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Medias Talents S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 167.384.

Le bilan au 31 décembre 2013 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014200384/9.

(140224277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

MS Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 115.837.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 16 décembre 2014.

Référence de publication: 2014200400/11.

(140224006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Alpha Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 56.225.

Il résulte d'une assemblée générale en date du 26 septembre 2014, que G.T. Fiduciaires S.A., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, est nommée commissaire aux comptes de la société pour une durée de six ans, en remplacement de G.T. Experts Comptables S.à.r.l., démissionnaire.

Les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué sont prolongés et se termineront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2014.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2014199843/16.

(140223812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Anipa Corporation S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 38.672.

Extrait de la résolution prise par l'administrateur unique en date du 15 décembre 2014

Suivant les dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur et portant modification 1) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et 2) de la loi modifiée du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, a été désigné comme dépositaire des 3 titres au porteur représentant l'intégralité du capital social émis et payé de la société ANIPA CORPORATION S.A.:

Maître Stephan LE GOUEFF, c/o ETUDE D'AVOCATS LG@VOCATS, sis 124, Boulevard de la Pétrusse, L - 2330 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Sabine PERRIER

Administrateur unique

Référence de publication: 2014199845/18.

(140224022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Meriva S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 118.643.*Extrait des résolutions des associés en date du 12 décembre 2014*

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Szymon Bartosz Bodjanski de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 1 décembre 2014.

- de nommer Michael Anatolitis, né le 13 octobre 1980 in Lefkosia, Chypre et résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 1 décembre 2014 et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Référence de publication: 2014200387/16.

(140224389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Miroma Company Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 18.750,00.**Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 181.974.*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 11 décembre 2014*

1. Mme Katia CAMBON a démissionné de son mandat de gérante de catégorie B.

2. M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *Miroma Company Luxembourg S.à r.l.*

Un mandataire

Référence de publication: 2014200360/17.

(140223921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Osy Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 1.949.240,00.**Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 184.226.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 15 décembre 2014 que Monsieur Eran Gorev, né le 19 avril 1965 à Petah Tikva, Israël, résidant professionnellement au 207 Sloane Street, 2^{ème} étage, Londres SW1X 9QX, Royaume-Uni, a été nommé comme gérant de catégorie A de la Société avec effet au 15 décembre 2014 pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance est maintenant composé comme suit:

- OSY Holdings Limied (Cayman), comme gérante de catégorie A de la Société;
- Eran Gorev, comme gérant de catégorie A de la Société;
- Séverine Lambert comme gérante de catégorie B de la Société;
- Myriam Scussel, comme gérante de catégorie B de la Société; et
- Frédéric Gardeur, comme gérant de catégorie B de la Société.

Le 15 décembre 2014.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014200431/21.

(140223448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

VF (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 146.724.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Référence de publication: 2014200678/10.

(140224164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Wolflux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.500,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 146.331.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wolflux I S.à r.l.

Référence de publication: 2014200691/10.

(140223526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

ZAFIR Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 161.597.

Par la présente, nous vous informons de notre démission du poste d'Administrateur de la Société.

Notre démission prendra effet le 13 Décembre 2014.

Luxembourg, le 13 Décembre 2014

CMS Management Services SA

Signature

Référence de publication: 2014200704/12.

(140223851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

N.C.C.D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 83.330.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 10 décembre 2014

Est nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, administrateur démissionnaire:

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Marc ALBERTUS terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Cette cooptation sera soumise à ratification par la prochaine assemblée générale.

Est nommé Président du conseil d'administration:

Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Référence de publication: 2014200405/22.

(140223449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Westpac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 166.874.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Léonie Grethen.

Référence de publication: 2014200688/10.

(140224335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Zelda (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 97.074.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Delphine Munier.

Référence de publication: 2014200708/10.

(140224252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

VDS Contractors Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9645 Derenbach, Maison 91.
R.C.S. Luxembourg B 92.548.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2013 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 16/12/2014.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2014200675/13.

(140223994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

WillowTree Management S.à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 159.371.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des associés de la Société en date du 19 novembre 2014

Les associés de la Société:

- approuvent le rapport du commissaire à la liquidation;
- donnent décharge aux gérants, au liquidateur et au commissaire à la liquidation;
- prononcent la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 19 novembre 2014;
- décident que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante: Banque de Luxembourg, 14, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2014.

WillowTree Management S.à r.l. en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2014200690/21.

(140224089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Ziksana Investment Group S.à r.l./B.V., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 106.930,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 170.838.

Nous vous prions de prendre note du changement d'adresse de l'associé, Ziksana Development Group S.à r.l., avec effet au 3 novembre 2014: 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014200701/14.

(140223730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Xenfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 144.618.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2014

L'Assemblée Générale décide de reconduire les mandats d'administrateurs de Monsieur Jean Lambert, Monsieur Patrice Yande et Madame Claudia Herber venant à échéance lors de cette assemblée générale annuelle jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2020.

L'Assemblée Générale décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes EXAUDIT S.A. venant à échéance lors de cette assemblée générale annuelle jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2020.

Extrait sincère et conforme

XENFIN S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014200697/16.

(140223807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Zanbato Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 168.849.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Zanbato Europe S. à r. l., en liquidation, tenue au siège social de la Société en date du 15 décembre 2014 que les associés, après avoir entendu le rapport du commissaire, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Décharge au Conseil de Gérance.
- 2) Décharge au liquidateur, la société Fides (Luxembourg) S.A., ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 41469 avec le Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg.
- 3) Décharge au Commissaire-vérificateur à la liquidation, la société EQ Audit S.à r.l. ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 124782 avec le Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg.
- 4) Clôture de la liquidation.
- 5) Désignation de l'endroit où seront conservés les livres et les documents sociaux pendant cinq ans: 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fides (Luxembourg) S.A.

Liquidateur

Référence de publication: 2014200699/24.

(140224605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Lilberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3321 Berchem, 9A, rue du Chemin de Fer.
R.C.S. Luxembourg B 157.245.

La Société LILBERG SA déclare que:

- Suite à son mariage, Melle Emmanuelle PETITOT a changé de nom et d'adresse. Elle s'appelle à présent Mme GARRIGUES Emmanuelle et demeure à présent à F-54 280 Moncel /Seille, 5, rue de l'ancienne Gare.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Berchem, le 05/11/2014.

Mme E. GARRIGUES / Mme C.SIMON / Mme A.VERDE

Présidente / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2014200320/16.

(140223619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Ventech China, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.619.

EXTRAIT

En date du 10 septembre 2013, Ventech Global S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a transféré cent quatre-vingt-deux (182) parts sociales dans la Société à Madame Jia Guo, résidant professionnellement au D1/16A, Gemdale Garden, Jinguo Road, Chaoyang District, Beijing 100025, Chine et cent vingt-six (126) parts sociales dans la Société à Monsieur Eric Huet, résidant professionnellement au Unit 7107B, Level 71, International Commerce Centre, 1 Austin Road West, Kowloon, Hong Kong.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014200676/18.

(140224045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Vatoo Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 32.468.

Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants et de la décision du conseil d'administration en date du 8 décembre 2014

1. M. Julien NAZEYROLLAS, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 19 décembre 1978, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Mme Katia CAMBON, administrateur et présidente du conseil d'administration démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. M. Julien NAZEYROLLAS a été élu comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2019.

Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour VATOO HOLDING S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014200674/20.

(140223766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Marussia Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 146.816.

EXTRAIT

Il a été signifié à la Société en date du 11 décembre 2014 la démission des deux administrateurs en la personne de Maenad Corp. et Nicole Deborah Allen, ayant leur adresse professionnelle respective au 50, calle, Global Bank Tower PA - Bella Vista Panama et au 1, calle, Montroyale Torre 200, PA - Bella Vista Panama ainsi que du commissaire aux comptes, la société Veridice S.à.r.l., ayant son siège social au 4 rue Albert Borschette 1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2014.

MARUSSIA LUX S.A.

Référence de publication: 2014200372/15.

(140224024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

MC Diamond s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1465 Luxembourg, 37, rue Michel Engels.

R.C.S. Luxembourg B 184.606.

Monsieur Luciano GIACALONE, gérant-administrateur, né à Tunis (Tunisie) le 22 décembre 1945, demeurant à L-1465 Luxembourg, 37, rue Michel Engels, cède et transporte au cessionnaire, Monsieur Christian GIACALONE, né à ASHINGTON (Royaume Unis) le 14 septembre 1972, demeurant à L-1857 LUXEMBOURG, 20, rue du Kiem qui accepte 124 (cent vingt quatre) parts sociales entièrement libérées dont il est propriétaire au de la société à responsabilité limitée "MC DIAMOND, s.à r.l.", avec siège social à L-1465 Luxembourg, 37, rue Michel Engels.

Le cessionnaire sera propriétaire des parts sociales cédées à compter de ce jour avec tous les droits y attachés.

Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Référence de publication: 2014200378/17.

(140223520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Loreca Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 173.429.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire en date du 7 novembre 2014

1. Mme. Virginie DOHOGNE a démissionné de son mandat de gérante de catégorie A, avec effet au 7 novembre 2014.
2. M. Douwe TERPSTRA a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B, avec effet au 3 novembre 2014.
3. M. Nicolas GASZTONYI, administrateur de sociétés, né à Etterbeek (Belgique), le 11 août 1965, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé gérant de catégorie B, avec effet au 7 novembre 2014, pour une durée indéterminée.
4. Mme. Chai Leng SEOW, administrateur de sociétés, née à Selangor (Malaisie), le 1^{er} décembre 1972, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé gérante de catégorie A, avec effet au 7 novembre 2014, pour une durée indéterminée.
5. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 7 novembre 2014.

Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Loreca Investments S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014200308/22.

(140224129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

JCA Invest S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2183 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 192.723.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le huit décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

La société PARFININDUS S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.469,

Et

Monsieur Massimo GILOTTI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu,

Les deux ici représentés par Madame Marta COTAS, employée privée, demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg, (le «Mandataire»),

en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "JCA INVEST S.A. SPF".

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 5. Le capital social est fixé à TROIS MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (3.500.000.- EUR) représenté par TROIS MILLE CINQ CENTS (3.500) actions sans valeur nominale.

Les actions sont en principe nominatives, ou au porteur à la demande des actionnaires et sous réserve des dispositions légales applicables.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le deuxième mercredi du mois de mai à 16.30 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires.

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille quinze.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille seize.

Souscription et libération.

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit:

Souscripteur	Actions
Parfinindus S.à r.l.	3.498
Massimo GILOTTI	<u>2</u>
Total	3.500

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de TROIS MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (3.500.000.-EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration.

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26, 26-3, 26-5 et s'il y a lieu 26-1, paragraphe (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais.

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de EUR 3.000.-

Assemblée générale extraordinaire.

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à un.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1. Monsieur Karl LOUARN, expert-comptable, né à Firminy (France), le 7 avril 1971, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu;

2. Monsieur Frédéric MONCEAU, expert-comptable, né à Metz, (France), le 23 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu;

3. Monsieur Massimo GILOTTI, employé privée, né à Siracusa, Italie, le 21 février 1964, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu.

2) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Régis PIVA, employé privé, né le 9 juillet 1978 à Thionville, France, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu.

3) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de deux mille vingt.

4) Le siège social est fixé à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. COTAS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2014. Relation: LAC/2014/59166. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Référence de publication: 2014200273/135.

(140223495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

LaSalle Japan Logistics II L3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.485.

In the year two thousand and fourteen, on the fifth day of December.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

LaSalle Japan Logistics II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.011, having its registered office at 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Here represented by Ms. Claire Delorme, legal and corporate officer, residing professionally at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand -Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 4 December 2014.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner (the "Sole Partner") of LaSalle Japan Logistics II L3 S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153.485, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on June 3rd, 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 1396 on July 7, 2010.

The appearing party representing the whole corporate capital of the Company has requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the Sole Partner decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the Sole Partner decides to appoint as liquidator:

- Mrs. Stéphanie DUVAL, born on June 10, 1971 in Sainte-Catherine, France, residing professionally at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is required.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is dispensed from taking an inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under her own responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such parts of her powers which she will define and for a duration determined by her.

The liquidator may distribute the Company's assets to the Sole Partner in cash or in kind at her discretion.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le cinq décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- LaSalle Japan Logistics II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 129.011, ayant son siège social au 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Mademoiselle Claire Delorme, juriste, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 décembre 2014.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant est l'associé unique («L'Associé Unique») de «LaSalle Japan Logistics II L3 S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.485, constituée selon un acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 juin 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1396 au 7 juillet 2010.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'Associé Unique décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de nommer comme liquidateur:

- Madame Stéphanie DUVAL, née le 10 juin 1971 à Sainte-Catherine, France, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et 148 suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'Associé Unique en numéraire ou en nature selon sa volonté.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DELORME, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 décembre 2014. Relation: EAC/2014/16980. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014200299/95.

(140223614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Space Cargo Unlimited, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 191.478.

L'an deux mille quatorze, le quatre décembre.

Par devant Nous, Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de SPACE CARGO UNLIMITED. (les Actionnaires), une société anonyme, constituée et existant sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 30, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 191.478 (la Société), constituée par un acte notarié de Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), le 14 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 3595 du 27 novembre 2014 (les Statuts), non modifiée depuis.

L'Assemblée est présidée par Arnaud SAGNARD, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg qui désigne comme Secrétaire Gabrielle DE CARRERE, juriste, demeurant à Luxembourg, et choisit comme Scrutateur Sofia DRA-KOU, avocate, demeurant à Luxembourg (le Président, le Secrétaire et Scrutateur forment le Bureau de l'Assemblée).

Les Actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont mentionnés sur une liste de présence qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par les mandataires des Actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations émises par les Actionnaires représentés à la présente Assemblée resteront également annexées aux présentes signées par toutes les parties.

Le Bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-), représenté par trente et un mille (31.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. renonciation aux formalités de convocation;

2. augmentation du capital souscrit de la Société d'un montant de mille six cent trente et un euros (EUR 1.631.-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000.-), représenté par trente et un mille (31.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à un montant de trente-deux mille six cent trente et un euros (EUR 32 631.-) par l'émission d'un nombre de mille six cent trente et une (1.631) nouvelles actions de la Société d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

3. souscription et paiement des nouvelles actions émises par la Société, par un apport en numéraire;

4. modification de l'article 5 alinéa 1 des statuts de la société afin de refléter les changements ci-dessus; et

5. divers.

Ces faits exposés et reconnus par l'Assemblée, et après délibération, l'Assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille six cent trente et un euros (EUR 1.631.-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000.-), représenté par trente et un mille (31.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à un montant de trente-deux mille six cent trente et un euros (EUR 32 631.-) par l'émission d'un nombre de mille six cent trente et une (1.631) nouvelles actions de la Société d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune et l'Assemblée émet ces nouvelles actions.

Troisième résolution

L'Assemblée approuve et accepte la souscription des actions de la Société nouvellement émises comme suit:

Souscription - Paiement

L'unanimité des Actionnaires existants approuve la souscription des actions nouvellement émises de la Société par un apport en numéraire (l'Apport), comme suit:

Idinvest Patrimoine N° 3, un fond d'investissement représenté par sa société de gestion Idinvest Partners, une société constituée sous le droit français, ayant son siège social au 117, avenue des Champs Elysées, F-75008 Paris, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le N°414 735 175 (Idinvest Partners), ici représenté par Sofia DRAKOU, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privée en date du 21 novembre 2014, qui restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles, déclare, par sa mandataire, souscrire six cent soixante-quatorze (674) nouvelles actions de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, représentant un montant de six cent soixante-quatorze euros (EUR 674.-) et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-huit euros et soixante centimes (EUR 123 948,60),

Idinvest Patrimoine N° 4, un fond d'investissement représenté par sa société de gestion Idinvest Partners, ici représenté par Sofia DRAKOU, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 21 novembre 2014, qui restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles, déclare souscrire, par sa mandataire, cinq cent vingt-sept (527) nouvelles actions de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, représentant un montant de cinq cent vingt-sept euros (EUR 527.-) et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de quatre-vingt-seize mille neuf cent quinze euros et trente centimes (EUR 96 915,30),

Objectif Innovation Patrimoine N° 6, un fond d'investissement représenté par sa société de gestion Idinvest Partners, ici représenté par Sofia DRAKOU, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 21 novembre 2014, qui restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles, déclare souscrire, par sa mandataire, deux cent vingt (220) nouvelles actions de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, représentant un montant de deux cent vingt euros (EUR 220.-) et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de quarante mille quatre cent cinquante-huit euros (EUR 40 458.-)

Objectif Innovation Patrimoine N° 7, un fond d'investissement représenté par sa société de gestion Idinvest Partners, ici représenté par Sofia DRAKOU, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 21 novembre 2014, qui restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles, déclare, par sa mandataire, souscrire deux cent dix (210) nouvelles actions de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, représentant un montant de deux cent dix euros (EUR 210.-) et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de trente-huit mille six cent dix-neuf euros (EUR 38 619.-).

Le montant de l'Apport est désormais à la libre disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire instrumentant.

Ledit Apport en numéraire de deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quarante euros et quatre-vingt-dix centimes euros (EUR 299.940,90) sera affecté de la manière suivante:

- (i) mille six cent trente et un euros (EUR 1.631.-) sont affectés au capital de la Société; et
- (ii) deux cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent neuf euros et quatre-vingt dix cents (EUR 298 309,90.-) sont affectés à un compte de réserve de prime d'émission de la Société.

Quatrième résolution

En conséquence des décisions précédentes, l'article 5 alinéa 1 des Statuts sera modifié comme suit:

«Le capital social est fixé à trente-deux mille six cent trente et un euros (EUR 32 631.-), représenté par trente-deux mille six cent trente et un (32 631) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

La version anglaise des Statuts sera également modifiée comme suit:

«The share capital is set at thirty two thousand six hundred thirty one euro (EUR 32.631.-), represented by thirty two thousand six hundred thirty one (32.631) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1,-) each, all subscribed and fully paid-up.».

Le reste de l'article 5 des Statuts restera inchangé.

Frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit qui pourraient incomber à la Société à la suite de la présente augmentation de capital sont estimés à environ mille cinq cent cinquante euros (EUR 1550,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

A la demande des comparants le notaire a établi le présent acte en français.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: SAGNARD, DE CARRERE, DRAKOU, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 décembre 2014. Relation: LAC / 2014 / 58095. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Référence de publication: 2014200608/114.

(140224241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Sybo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 190.430.

In the year two thousand and fourteen on the twenty-seventh of November.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. B. Jahn-Mulliner Holding ApS, a danish company organised under the laws of Denmark, with address at Norre Voldgade 11, DK-1358 Copenhagen, Denmark, registered with the Danish Chamber of Commerce under the number 35055827;

2. S. Rishøj Holding ApS, a danish company organised under the laws of Denmark, with address at Norre Voldgade 11, DK-1358 Copenhagen, Denmark, registered with the Danish Chamber of Commerce under the number 35055800;

both here represented by Mr Christian Nyhus ANDREASEN, residing at 11, rue du Pont, L-8087 Bertrange, by virtue of two proxies given in Copenhagen (DK), on 25 November 2014.

Which proxies, after being signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to enact the following:

- That "SYBO S.à r.l.", a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at L-8249 Mamer, 67, rue Mameranus, Grand-Duchy of Luxembourg was incorporated by a notarial deed of Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, drawn up on August 29th, 2014 and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 190.430 and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on October 31st, 2014, number 3198. The Articles have not been amended since.

- That the share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro each (EUR 1.-);

- That the appearing party are the current shareholders of the Company;

- That the appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda

1. Change of the registered office from 67, rue Mameranus, L-8249 Mamer to 59, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and subsequent amendment of Article 4, the first paragraph of the Articles of Incorporation regarding the registered office of the Company to give it henceforth the following wording:

" **Art. 4. (1st paragraph).** The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.”;

2. Miscellaneous.

Sole resolution

The Shareholders resolve to change the registered office of the Company from 67, rue Mameranus, L-8249 Mamer to 59, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and subsequently to amend Article 4., first paragraph of the Articles of Incorporation regarding the registered office of the Company:

" **Art. 4. (1st paragraph).** The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.”;

There being nothing else on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the amendments of its Articles are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept novembre.

Par-devant le notaire soussigné, Maître Martine SCHAEFFER, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

1. B. Jahn-Mulliner Holding ApS, une société danoise constituée selon les lois de l'Etat du Danemark, ayant son siège social sis au Norre Voldgade 11, DK-1358 Copenhague, Danemark, enregistrée auprès du «Danish Chamber of Commerce» sous le numéro 35055827,

2. S. Rishøj Holding ApS, une société danoise constituée selon les lois de l'Etat du Danemark, ayant son siège social sis au Norre Voldgade 11, DK-1358 Copenhague, Danemark, enregistrée auprès du «Danish Chamber of Commerce» sous le numéro 35055800,

Tous les deux ici représentés par Monsieur Christian Nyhus ANDREASEN, demeurant à 11, rue du Pont, L-8087 Bertrange en vertu de deux procurations délivrées à Copenhague (DK), le 25 novembre 2014.

Lesdites procurations, après signature «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que «SYBO S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée par un acte notarié de Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, du 29 août 2014, ayant son siège social au 67, rue Mameranus, L-8249 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 190.430 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 31 octobre 2014, numéro 3198. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis;

- Que le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro chacune (EUR 1.-);

- Que les comparants sont les seuls associés actuels de la Société.

- Que les comparants ont fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour

1. Changement du siège social de la société de 67, rue Mameranus, L-8249 Mamer au 59, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et modification subséquente de l'article 4., premier paragraphe des Statuts de la Société concernant le siège social qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. (1^{er} paragraphe).** La Société a son siège social dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.»

2. Divers.

Résolution unique

Les associés décident de changer le siège social de la société de 67, rue Mameranus, L-8249 Mamer au 59, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et modification subséquente de l'article 4., premier paragraphe des Statuts de la Société concernant le siège social qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. (1^{er} paragraphe).** La Société a son siège social dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. N. Andreasen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} décembre 2014. Relation: LAC/2014/56931. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Référence de publication: 2014200623/107.

(140224011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Endurance Office II Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 129.069.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of the month of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The joint-stock company "SIDOTI", established and existing under the laws of the Czech Republic, having its registered office in Prague 1, Vaclavske nam.sti 1601/47, Postal Code 110 00, Czech Republic, Business ID No. 281 81 204, registered in the Commercial Register maintained by the Municipal Court in Prague, Section B, File No 12581,

here represented by Mr. Mathieu MIKLASZ, employee, residing professionally in L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the private limited liability company "ENDURANCE OFFICE II FINANCE S.à r.l.", established and having its registered office in L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 129069, (the "Company"), has been incorporated by deed of Me Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, on May 4, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1637 of the August 3, 2007,

and that the articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on June 8, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1859 of August 12, 2011;

2) That the unit capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) corporate units of one hundred Euros (EUR 100.-) each;

3) That the appearing party is the sole owner of all the units of the Company (the "Sole Shareholder");

4) That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

5) That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;

6) That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, it has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

7) That the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authenticate its declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore the liquidator declares, that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, it irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

8) That the Sole Shareholder declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7);

9) That the Sole Shareholder declares formally withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;

10) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of units or any other securities shall be cancelled;

11) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignment;

12) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the registered office of the Sole Shareholder in Prague 1, Václavské nám sti 1601/47, Postal Code 110 00 (Czech Republic);

13) That the records and documents of the dissolved Company have to be presented on first demand, without costs.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatrième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence a Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme. "SIDOTI", établie et existant sous les lois de la République Tchèque, ayant son siège social a Prague 1, Vaclavske nam.sti 1601/47, code postal 110 00, République Tchèque, Business ID No. 281 81 204, inscrite au Commercial Register conservé au Municipal Court de Prague, section B, numéro document 12581,

ici représentée par Monsieur Mathieu MIKLASZ, employé, demeurant professionnellement a L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée, en vertu de d'une procuration sous seing prive lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société a responsabilité limitée. "ENDURANCE OFFICE II FINANCE S.à r.l.", établie et ayant son siège social a L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 129069, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence a Luxembourg, le 4 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1637 du 3 août 2007,

et que les statuts ont été modifiés a plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 8 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1859 du 12 août 2011;

2) Que le capital social est fixé a douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune;

3) Que la partie comparante est le propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"Associé Unique");

4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Associé Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indique au point 7);

9) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de toutes autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins au siège social de l'Associé Unique à Prague 1, Václavské nám sti 1601/47, code postal 110 00 (République Tchèque);

13) Que les livres et documents de la société dissoute sont à produire sur première demande, sans frais.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. MIKLASZ. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 09 décembre 2014. LAC/2014/58975. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irene THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Référence de publication: 2014200092/111.

(140224460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

AC Kingsway, Secs, Société en Commandite simple.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 184.030.

Extract of the extraordinary general meeting of the limited partnership held on december 8, 2014

During the Extraordinary General Meeting of the Partners of "AC Kingsway" held on the 8th of December 2014, it has been decided to amend the object of the company as follows:

The sole object of the company is to make one or more investments into the Founder Share Class, A CAP (USD; ISIN LU0933296948) of the THS Kingsway Fund, an investment company with variable share capital incorporated 10/5/2013, under the form of a "société anonyme", as detailed in the Issue Document as of 2/5/2014, which will be amended from time to time (the "THS Issue Document").

The company may undertake any inspection, supervision and documentation measures and carry out any transaction that it may deem useful for the accomplishment of its object.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de "AC Kingsway" tenue le 8 décembre 2014, il a été décidé de modifier l'objet social comme suit:

Le seul objet de la société est de procéder à un ou plusieurs investissements dans les actions de fondateur Classe A CAP (USD; ISIN LU0933296948) de THS Kingsway Fund, une société d'investissement à capital variable constituée le 10/05/2013 sous la forme d'une "société anonyme", tel que détaillé dans le document d'émission du 2/5/2014, qui sera modifié de temps à autre (le "Document d'Emission THS").

La société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et entreprendre toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet.

Référence de publication: 2014199833/25.

(140223973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Simedex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 128.182.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014200596/9.

(140223735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Pan-European Infrastructure II, S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 192.721.

Extrait fourni en vertu de l'article 6 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (traduction de la version anglaise)

Dénomination de la Société Pan-European Infrastructure II, S.C.S.

Type de Société Société en commandite simple

Dénomination de l'Associé PEIF II General Partner (Lux SCS) S.à r.l.

Commandité

Objets de la Société

Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

- d'agir en tant que société holding d'investissement et d'acquérir (par souscription dès l'origine, par offre, par acquisition, par échange ou par autre procédé) l'ensemble ou une partie des actions, parts sociales, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, de gérer la détention de ceux-ci, ainsi que de les céder, les échanger et d'en disposer au même titre;
- d'entreprendre toute activité ou commerce et d'acquérir, soutenir ou reprendre l'ensemble ou une partie de l'activité, des biens et / ou des dettes de toute personne entreprenant une activité;
- d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), et de prêter des fonds et d'accorder dans tout cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;
- de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent tel que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) le déterminera, y compris par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et d'autres titres de créances ou instruments d'emprunt, perpétuels ou autre, convertibles ou non, en relation ou non avec l'ensemble ou avec une partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non appelé et d'acquérir, de racheter, de convertir et de rembourser ces titres;
- d'acquérir un intérêt, de fusionner, d'entreprendre une consolidation et encore de conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les bénéfices, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, tout employé de la Société;
- de se porter garante ou de conclure un contrat d'indemnités ou de sûretés, et d'accorder une sûreté en vue de l'exécution d'obligations et/ou du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne (une "Entité Holding") qui est à cet instant un membre ou a, de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute entité sociale dans laquelle l'Entité Holding a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associé à la Société dans certaines activités ou partenariat), avec ou sans que la Société reçoive une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect) et que ce soit par engagement personnel ou sûreté, cautionnement ou charge pesant sur l'ensemble ou sur une partie des biens, des propriétés, des actifs (présents ou futurs) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 3.6, une "garantie" comprend toute obligation, sous quelque forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation, d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être autrement tenu responsable de toutes dettes ou obligations financières d'une autre personne;

- d'acheter, de prendre à bail, d'échanger, de louer ou d'acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;
 - de céder, de donner à bail, d'échanger, de donner en location ou de disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou de l'ensemble ou d'une partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), y compris des parts sociales/actions, des obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libérés, de toute personne, que celle-ci ait ou non (en entier ou en partie) les mêmes objets sociaux que ceux de la Société; de détenir des parts sociales/actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; d'améliorer, de gérer, de développer, de céder, d'échanger, de donner à bail, de mettre en gage, de disposer ou d'accorder des droits d'option, de tirer parti ou toute autre action en rapport avec l'ensemble ou avec une partie des biens et des droits de la Société;
 - d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, agent, cocontractant, trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une autre personne ou d'autres personnes;
 - d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre réglementation avec une personne ou en sa faveur) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tous ou d'une partie de ses pouvoirs;
- ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne participera pas à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la Loi Luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans ayant obtenu une telle autorisation conforme à la Loi Luxembourgeoise ne soit obtenue.

Siège Social de la Société	7, rue Lou Hemmer, 1748 Luxembourg-Findel Grand-Duché de Luxembourg
Dénomination de l'Entité de Gestion	PEIF II General Partner (Lux SCS) S.à r.l.
Pouvoirs de Représentation	<p>Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société est valablement engagée ou représentée par:</p> <ul style="list-style-type: none"> - si la Société est administrée par un Gérant Unique, la seule signature du Gérant Unique; - en cas de pluralité de Gérants, la signature conjointe de deux Gérants; - la seule signature de toute personne à qui un tel pouvoir aurait été délégué conformément à l'article 11.2. <p>Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, pourra déléguer n'importe lequel de ses pouvoirs pour remplir des tâches spécifiques uniquement ou une partie ou toute la gestion générale de la Société à un ou plusieurs mandataires ad hoc, pourra retirer leurs mandats et devra déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires, ainsi que la rémunération (le cas échéant), la durée de leur période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de leur mandat.</p>
Date de Constitution	5 décembre 2014
Expiration de la Société	La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle sera liquidée si elle n'a qu'un Associé unique ou s'il ne reste plus ou moins un Associé Commanditaire et un Associé Commandité et par une résolution des Associés.

Au nom de PEIF II General Partner (Lux SCS) S.à r.l.,
Le Gérant Commandité de la Société
James Lees / Dalia Bleyer

Extract provided pursuant to Article 6 of the Law of 10th August 1915 on commercial companies

Name of Partnership	Pan-European Infrastructure II, S.C.S.
Type of Partnership	common limited partnership (société en commandite simple)
Name of Shareholder with PEIF II General Partner (Lux SCS) S.à r.l.	
Unlimited Liability	
Purpose of Partnership	The objects of the Partnership are:

- to act as an investment holding company and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, to manage the holding of the same and to sell, exchange and dispose of the same;
 - to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;
 - to invest and deal with the Partnership's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;
 - to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other debt securities or debt instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Partnership's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;
 - to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Partnership;
 - to enter into any guarantee or contract of indemnity or surety-ship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Partnership has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Partnership or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Partnership in any business or venture), with or without the Partnership receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Partnership's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;
 - to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;
 - to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Partnership, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Partnership; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Partnership;
 - to do all or any of the things provided above (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;
 - to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Partnership's objects, or the exercise of all or any of its powers;
- PROVIDED ALWAYS that the Partnership will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

Registered Address of Partnership
 Name of Managing Entity

7, rue Lou Hemmer,
 1748 Luxembourg-Findel
 Grand Duchy of Luxembourg
 PEIF II General Partner (Lux SCS) S.à r.l.

Power of Managing Entity	Subject to the provisions of the Luxembourg Law and of these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Partnership: - if the Partnership has a Sole Manager, the Sole Manager; - if the Partnership has more than one Manager, any two Managers; - any person to whom such power has been delegated in accordance with article 11.2. The Sole Manager or, if the Partnership has more than one Manager, the Board of Managers may delegate any or all of their powers for specific tasks only or for part or all of the general management of the Partnership to one or more ad hoc agents, may remove any such agent and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency
Commencement Date	5 December 2014
Termination Date	The Partnership is established for an unlimited duration. It shall be dissolved if there is only a sole Partner or no longer at least one Limited Partner and one Unlimited Partner and upon decision by a Partner's Resolution.

As attorney for and on behalf of PEIF II General Partner (Lux SCS) S.à r.l.,
General partner of the Partnership
 James Lees / Dalia Bleyer

Référence de publication: 2014200444/189.

(140223224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Rreef Iberian Value Added II, S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 123.840.

In the year two thousand and fourteen, on the second day of December.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders (the "General Meeting") of RREEF IBERIAN VALUE ADDED II, S.A., SICAR (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, qualifying as an investment company in risk capital within the meaning of the law of 15 June 2004 relating to investment companies in risk capital, as amended, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch, on 20 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 497 on 30 March 2007, and registered with the Companies and Trade Register of Luxembourg under the number B. 123.840. The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 25 April 2013, published in the Mémorial number 1683 on 13 September 2013.

The General Meeting was opened at 11 a.m. CET at the registered office of the Company under the chair of Danijela Radic, residing professionally in Luxembourg (the "Chairman").

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Jaqueline Nuss, residing professionally in Luxembourg.

The board of the General Meeting having thus been constituted (the "Board"), the Chairman declared and requested the Notary to record that:

- all the shares being registered shares, the General Meeting has been duly convened through convening notices sent on 14 November 2014 by registered letter to the shareholders (the "Convening Notice"), in accordance with the provisions of article 19 of the articles of association of the Company;
- the agenda of the present meeting is the following:

Agenda

I. Decision on the dissolution and liquidation of the Company.

II. Appointment of KPMG Luxembourg S.à r.l., duly represented by Mr Ziauddin Ahmad Hossen for this purpose, as liquidator of the Company and determination of its powers.

III. Determination of the liquidator's remuneration.

IV. Miscellaneous.

- the names of the shareholders present at the General Meeting or duly represented by proxy or power of attorney, the proxies and power of attorney of the shareholders represented, as well as the number of shares held by each shareholder, are set forth on the attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the Board and the Notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith.

The proxies given shall be initialled "ne varietur" by the Board and by the Notary and shall be attached in the same way to this document.

- that the quorum required by the articles of incorporation of the Company in respect of all items of the agenda is at one hundred per cent (100%) of the subscribed share capital of the Company and the resolutions on those items of the agenda must be passed by the affirmative vote of one hundred per cent (100%) of the votes cast at the General Meeting.

- it appears from the abovementioned attendance list, that out of the forty six million six hundred and fifty seven thousand five hundred (46.657.500,-) shares, representing the entire share capital of the Company, all of the forty six million six hundred and fifty seven thousand five hundred (46.657.500,-) shares, representing one hundred per cent (100%) of the share capital, are duly represented at the present meeting.

- the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Having duly considered each item on the agenda, the General Meeting unanimously takes, and requires the notary to enact, the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the General Meeting resolves to dissolve the Company and to put it into liquidation.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the General Meeting of shareholders decides to appoint KPMG Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.133, having its registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, duly represented by Mr Ziauddin Ahmad Hossen, as liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The Liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the general meeting of shareholders in the cases in which it is requested.

The Liquidator is relieved from drawing-up inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash or in kind. Such distribution may take the form of advanced payments on future liquidation proceeds.

Third resolution

The General Meeting resolves that the Liquidator shall receive remuneration in accordance with the fee arrangement referred to in the Convening Notice for the accomplishment of its duties.

Nothing else being in the agenda, the meeting was closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned Notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the members of the bureau, known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the said members of the bureau signed together with the Notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le deux décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de RREEF Iberian Value Added II, S.A., SICAR (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, qualifiée de société d'investissement en capital à risque au sens de la loi du 15 juin 2004 relative aux sociétés d'investissement en capital à risque, telle que modifiée, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, le 20 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro 497 le 30 mars 2007, et enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.840. Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 25 avril 2013, publié au Mémorial sous le numéro 1683 le 13 septembre 2013.

L'Assemblée Générale a été ouverte à 11 heures, heure locale, au siège social de la Société, sous la présidence de Danijela Radic, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Président»).

Le Président a nommé comme secrétaire et l'Assemblée Générale élit comme scrutateur Jaqueline Nuss, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée Générale ayant ainsi été constitué (le «Bureau»), le Président a déclaré et a demandé au notaire d'acter que:

- toutes les actions étant nominatives, l'Assemblée Générale a été dûment convoquée par le biais de convocations envoyées le 14 novembre 2014 par courrier recommandé aux actionnaires (la «Convocation»), en conformité avec l'article 19 des statuts de la Société;

- L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

I. Décision sur la dissolution et sur la liquidation de la Société.

II. Nomination de KPMG Luxembourg S.à r.l., dûment représentée par M. Ziauddin Ahmad Hossen à cet effet, en qualité de liquidateur de la Société et détermination de ses pouvoirs.

III. Détermination de la rémunération du liquidateur.

IV. Divers.

- Les noms des actionnaires présents à cette Assemblée Générale ou dûment représentés par procurations ou mandataires, les procurations et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions détenues par chaque actionnaire, sont inscrits sur la liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le Bureau et le Notaire. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Les procurations données doivent être paraphées "ne varietur" par le Bureau et le Notaire et doivent être attachées de la même manière à ce document;

- Le quorum requis par les statuts de la Société concernant les éléments de l'ordre du jour est de cent pourcent (100%) du capital social souscrit de la Société et que les résolutions sur ces éléments de l'ordre du jour doivent être adoptés par un vote affirmatif de cent pourcent (100%) des votes exprimés à l'Assemblée Générale;

- Il résulte de la liste de présence mentionnée ci-dessus que des quarante-six millions six cent cinquante-sept mille cinq cents (46.657.500,-) actions, toutes les quarante-six millions six cent cinquante-sept mille cinq cents (46.657.500,-) actions, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée Générale.

- La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les éléments composant l'ordre du jour.

Après avoir dûment examiné chaque élément composant l'ordre du jour, l'Assemblée Générale adopte à l'unanimité, et requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'Assemblée Générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide de nommer KPMG Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée incorporée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 149.133, ayant son siège social au 2, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dûment représenté par Mr. Ziauddin Ahmad Hossen, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus tels que prévus aux articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le Liquidateur peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans être contraint de demander l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas où celle-ci est requise.

Le Liquidateur est déchargé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires tout ou partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il choisira.

Le Liquidateur peut distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en espèce ou en nature. Une telle distribution peut prendre la forme de paiements anticipés sur le boni de liquidation.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide que le Liquidateur recevra une rémunération conforme à l'accord pécuniaire tel que mentionné au sein de la Convocation pour l'accomplissement de sa mission.

Plus rien n'étant placé à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente, qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française; et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états civils et résidences, lesdits membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. RADIC, J. NUSS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 décembre 2014. Relation: LAC/2014/58486. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Référence de publication: 2014200544/161.

(140223737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

KKH Capital Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 192.732.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fourth of December.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Mr. Josep-Maria FARRE VIADER, private investor, residing at 50, Holland Street, building Block A, floor Flat 901, UK - SE1 9FU London, here represented by Ms Cécile Hestin, lawyer, residing at 22 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg by virtue of a proxy given to her on 1st December 2014.

Said proxy signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in the above stated capacities, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which the prenamed party hereby declares to form among himself as follows:

Art. 1. Form.

1.1 There is established by the single shareholder a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

1.2 The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares.

1.3 The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object.

2.1 The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings as well as the administration, development and management of such holdings.

2.2 The Company may provide financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

2.3 The Company may also use its funds to invest in real estate and, provided such investment is ancillary to or related to the acquisition, holding, administration, development and management of the undertaking forming part of the group of the Company, the Company may invest in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

2.4 The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

2.5 In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Name. The name of the Company is " KKH Capital Holdings S.à r.l.".

Art. 4. Duration. The duration of the Company is unlimited.

Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

5.2 It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders' meeting.

5.3 The Board as defined under Article 11 may also establish branches and subsidiaries, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

5.4 In the event that the Board should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of the Company.

Art. 6. Capital.

6.1 The issued corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares, each share being part of one of the ten (10) following classes of shares ("Classes", singularly "Class"):

- One thousand two hundred fifty (1,250) shares as Class "A" shares;
- One thousand two hundred fifty (1,250) shares as Class "B" shares;
- One thousand two hundred fifty (1,250) shares as Class "C" shares;
- One thousand two hundred fifty (1,250) shares as Class "D" shares;
- One thousand two hundred fifty (1,250) shares as Class "E" shares;
- One thousand two hundred fifty (1,250) shares as Class "F" shares;
- One thousand two hundred fifty (1,250) shares as Class "G" shares;
- One thousand two hundred fifty (1,250) shares as Class "H" shares;
- One thousand two hundred fifty (1,250) shares as Class "I" shares; and
- One thousand two hundred fifty (1,250) shares as Class "J" shares.

6.2 Each share has a nominal value of one euro (EUR 1.-) and rights and obligations as set out in the Articles of Incorporation and is fully paid up.

6.3 In addition to the issued corporate capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and reduction of capital.

7.1 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by a resolution of the general meeting of the shareholders, adopted in the manner required for amendment of the Articles of Incorporation.

7.2 The capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire Classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of Classes of shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

7.3 In the event of a reduction of the Company's capital through the repurchase and the cancellation of a Class of shares (in the order provided for in article 7.2), such Class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the total cancellation amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of shares of the repurchased and cancelled Class of shares shall receive from the Company an amount equal to the cancellation value per share for each share of the relevant Class held by them and cancelled.

7.4 The cancellation value per share shall be calculated by dividing the total cancellation amount by the number of shares in issue in the Class of shares to be repurchased and cancelled.

7.5 The total cancellation amount shall be an amount determined by the Manager or in case of plurality of Managers by the Board and approved by the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant interim accounts. The total cancellation amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles of Incorporation provided however that the total cancellation amount shall never be higher than such Available Amount.

7.6 Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant Class, the cancellation value per share will become due and payable by the Company.

Art. 8. Transfer of shares.

8.1 All shares are freely transferable among shareholders regardless Classes of shares.

8.2 In case of a sole shareholder, the shares are freely transferable to non-shareholders. In case of plurality of shareholders, shares may be transferred to non-shareholders provided such transfer complies with the requirements set forth in article 189 of the 1915 Law, namely has been authorized by the general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital of the Company.

8.3 The transfer of shares will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by the Company as provided in article 1690 of the civil code.

8.4 The Company may purchase its own shares with a view to their immediate cancellation.

Art. 9. Indivisibility of shares.

9.1 Each share is indivisible insofar as the Company is concerned.

9.2 Co-owners must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.

10.1 The incapacity, bankruptcy or insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

10.2 Creditors, heirs and successors of a Manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 11. Management.

11.1 The Company shall be managed by a board of Managers (the "Board") composed of managers (the "Managers", singularly the "Manager"), who do not need to be shareholders and who will be appointed pursuant to a resolution of the shareholder(s).

11.2 The Managers are appointed and removed ad nutum pursuant to a resolution of the shareholder(s), which determines their powers, compensation and duration of their mandates reserved the faculty attributed to the Board to proceed by way of cooptation in order to replace resigning or deceased Board members. The Managers shall hold office until their successors are appointed.

Art. 12. Powers of the Board.

12.1 All powers not expressly reserved by the 1915 Law or the Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

12.2 To the extent permitted by the 1915 Law, the Board may subdelegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The Board will determine the agent's responsibilities and remunerations (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

12.3 The agent so appointed shall in any case be revocable ad nutum.

Art. 13. Procedure for management.

13.1 The Board shall meet in the registered office as often as the Company's interest so requires or upon call of any Manager. The Board may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a Manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board.

13.2 Written notice of any meeting of the Board shall be given to all Managers at least fourteen (14) working days in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting.

13.3 This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by e-mail of each Manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board. No such notice is required if all the Managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting.

13.4 The Board's meeting may exceptionally be held by means of telephone conference or videoconference. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

13.5 Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by e-mail another Manager as his proxy. In case there is only one Manager present at the Board meeting, this Manager is allowed to appoint a secretary, who needs not to be Manager, in order to assist him by holding the Board meeting. Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by e-mail.

13.6 The Board can validly deliberate and act only if a majority of the Managers are present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by majority vote at such meeting.

13.7 Resolutions in writing approved and signed by all Managers shall have the same effect as resolutions voted at the Managers' meetings. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

13.8 The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two Managers.

Art. 14. Liability of the Managers. No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 15. Representation of the Company. The Company shall be bound by the joint signature of two (2) Managers in any case and for any amount involved or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by two (2) Managers.

Art. 16. General meetings of shareholders.

16.1 As long as the Company is composed of one (1) single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

16.2 Articles 194 to 196 and 199 of the 1915 Law are not applicable to that situation.

16.3 In case the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

16.4 In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

16.5 An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually within six (6) months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 17. Decisions of the shareholders.

17.1 Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles of Incorporation may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's shares, subject to any other provision of the 1915 Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

17.2 If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

17.3 The decisions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company.

17.4 The documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies are attached to the minutes.

Art. 18. Financial year. The financial year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December the same year.

Art. 19. Annual accounts & allocation of profits.

19.1 At the end of each financial year, the Company's annual accounts are established by the Board and the Board prepares a general inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

19.2 Each shareholder or his attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the Company's registered office communication of the said inventory and balance sheet.

19.3 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital of the company.

19.4 The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of the shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

19.5 The shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Manager, or as the case may be the Board, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

19.6 The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

19.7 The dividends declared may be paid in any currency selected by the Manager or as the case may be the Board and may be paid at such places and times as may be determined by the Manager or as the case may be the board of Managers. The Manager or as the case may be the board of Managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on

a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

19.8 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) each Class A share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of such share, then,

(ii) each Class B share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of such share, then,

(iii) each Class C share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such share, then,

(iv) each Class D share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such share, then,

(v) each Class E share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such share, then,

(vi) each Class F share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty-five per cent (0.35%) per annum of the nominal value of such share, then,

(vii) each Class G share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty per cent (0.30%) per annum of the nominal value of such share, then,

(viii) each Class H share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) per annum of the nominal value of such share, then,

(ix) each Class I share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty per cent (0.20%) per annum of the nominal value of such share; and

(x) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only class A shares are in existence).

Art. 20. Dissolution, liquidation.

20.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or one of the shareholders.

20.2 The liquidation of the Company shall be decided by the single shareholder or by the shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

20.3 In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried on by one or several liquidators who may, but need not be shareholders, appointed by the single shareholder or the general meeting of shareholders, who shall determine their powers and their compensation.

20.4 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.

Art. 21. Matters not provided. All matters not specifically governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Art. 22. Definitions.

Available Amount	<p>Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to Article 19 of the Articles of Incorporation,</p> <p>- increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of shares to be cancelled but</p> <p>- reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles of Incorporation, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:</p> $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ <p>Whereby:</p> <p>AA = Available Amount</p> <p>NP = net profits (including carried forward profits)</p> <p>P = any freely distributable reserves</p> <p>CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled</p> <p>L = losses (including carried forward losses)</p> <p>LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles of Incorporation In case the Company would realize additional profit (e.g. an earn-out payment) after the repurchase and cancellation of one Class of shares (“the Repurchase”), further to an operation which was realized prior to the Repurchase, then the Available Amount computed at the occasion of the Repurchase will take into account such additional profit.</p>
Interim Accounts	<p>Means the interim accounts of the Company on a date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of shares</p>

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2015.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been drawn up by the appearing party, Mr. Josep-Maria FARRE VIADER, previously named has subscribed all the shares.

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the Company has now at its disposal the sum TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) equals to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro as was certified to the undersigned notary, who expressly states this.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro.

*Extraordinary general meeting**First resolution*

The sole shareholder resolved to set at two (2) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited duration, with the powers set forth in Article 11 of the Articles of Incorporation:

- Mr. David Pillinger, company director, residing at Copperfields Clifford Manor Road Guildford GU4 8AG (United Kingdom),
- Mr. Philippe Morales, lawyer, residing at 22 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

Second resolution

The registered office shall be at 22 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatre décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Josep-Maria FARRE VIADER, investisseur privé, résidant professionnellement au Flat 901 Block A, 50 Holland Street, SE1 9FU Londres (Royaume-Uni), représenté par Maître Cécile Hestin, avocat, demeurant au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui donnée le 1^{er} décembre 2014.

Ladite procuration, signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme.

1.1 Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915"), par l'article 1832 du Code Civil ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

1.2 La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales.

1.3 La Société peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

2.2 La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

2.3 La Société peut également employer ses fonds pour investir dans l'immobilier et, à condition qu'un tel investissement soit accessoire ou connexe à l'acquisition, la détention, l'administration, le développement et la gestion d'une société qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société, la Société peut investir dans des droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

2.4 La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

2.5 D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination de "KKH Capital Holdings S.à r.l."

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

5.2 Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée des associés.

5.3 Le Conseil, comme défini à l'Article 11, peut pareillement établir des succursales et des filiales aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

5.4 Au cas où le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 6. Capital.

6.1 Le capital social émis est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, chacune appartenant à une des dix (10) catégories suivantes de parts sociales ("Catégories", au singulier "Catégorie"):

- Mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de la Catégorie "A",
- Mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de la Catégorie "B",
- Mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de la Catégorie "C",
- Mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de la Catégorie "D",

- Mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de la Catégorie "E",
- Mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de la Catégorie "F",
- Mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de la Catégorie "G",
- Mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de la Catégorie "H",
- Mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de la Catégorie "I", et
- Mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de la Catégorie "J".

6.2 Chaque part sociale a une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-), avec tous les droits et obligations tels que déterminés par les présents statuts et est entièrement libérée.

6.3 En plus du capital social émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital.

7.1 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés par décision de l'assemblée générale des associés, prise dans les conditions prévues pour la modification des statuts, telles que déterminées dans les présents Statuts.

7.2 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales, y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou plusieurs Catégories de parts sociales par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette/ces Catégorie (s). En cas de rachat ou d'annulation de Catégories de parts sociales, les annulations et les rachats des parts sociales seront faits dans l'ordre alphabétique décroissant (débutant avec la Catégorie J).

7.3 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Catégorie de parts sociales (dans l'ordre prévu à l'article 7.2), les détenteurs des parts sociales concernées auront droit au prorata de leurs participations dans cette Catégorie de parts sociales au montant disponible (avec cependant la limite du montant total d'annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales des Catégories de parts sociales rachetées ou annulées recevront également de la Société un montant égal à la valeur d'annulation pour chaque part sociale détenue dans la Catégorie de part sociale concernée.

7.4 La valeur d'annulation de chaque part sociale devra être calculée en divisant le montant total d'annulation par le nombre de parts sociales émises dans cette Catégorie de parts sociales devant être rachetées ou annulées.

7.5 Le montant total d'annulation sera un montant déterminé par le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance, et approuvé par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés par l'assemblée générale des associés sur la base de Comptes Intérimaires. Le montant total d'annulation pour chaque Catégorie de parts sociales J, I, H, G, F, E, D, C, B, et A correspondra au Montant Disponible de la Catégorie concernée au moment de son annulation à moins qu'il n'en ait été décidé autrement par l'assemblée générale des associés statuant dans les conditions prévues pour la modification des Statuts, étant entendu cependant que le montant total d'annulation ne sera jamais supérieur au Montant Disponible.

7.6 Dès le rachat ou l'annulation des parts sociales de la Catégorie concernée, la valeur d'annulation par part sociale sera due et sera payable par la Société.

Art. 8. Transfert de parts sociales.

8.1 Les parts sociales, même de catégories différentes, sont librement cessibles entre associés.

8.2 En cas d'associé unique les parts sociales sont librement cessibles à des non-associés. En cas de pluralité d'associés le transfert de parts sociales peut-être effectué envers des non-associés à condition que ce transfert respecte les règles de l'article 189 de la Loi de 1915, c'est-à-dire qu'il a été autorisé au préalable par l'assemblée générale représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.

8.3 Le transfert de parts sociales ne sera opposable à la Société ou aux tiers que suite à la notification à la Société ou l'acceptation par la Société telles que prévue par l'article 1690 du Code civil.

8.4 La Société pourra acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.

9.1 Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

9.2 Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.

10.1 L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

10.2 Les créanciers, héritiers et ayants cause d'un Gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 11. Gérance.

11.1 La Société est gérée par un conseil de gérance (le "Conseil") comprenant des gérants (les "Gérants", individuellement un "Gérant"), qui n'ont pas besoin d'être associés et qui seront nommés par une décision de(s) associé(s).

11.2 Les gérants sont nommés et peuvent être révoqués ad nutum par une décision de(s) associé(s), qui détermine leurs pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de leur mandat, sous réserve du pouvoir accordé au Conseil de procéder au remplacement des Gérants démissionnaires ou décédés par voie de cooptation. Les Gérants sont maintenus en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil.

12.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi de 1915 ou les Statuts seront de la compétence du Conseil, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes et effectuer les opérations conformément à l'objet social de la Société.

12.2 Dans les limites permises par la Loi de 1915, le Conseil est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le Conseil détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de la représentation et toute autre condition appropriée de la fonction d'agent.

12.3 L'agent nommé sera dans tous les cas révocable ad nutum.

Art. 13. Procédure pour la gestion.

13.1 Le Conseil peut se réunir au siège social aussi souvent que l'intérêt de la Société le requiert ou sur convocation d'un Gérant. Le Conseil pourra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil.

13.2 Tout Gérant doit être convoqué par une convocation écrite au moins quatorze (14) jours ouvrables avant la tenue du Conseil, à moins qu'un délai de convocation plus bref ne soit imposé par le caractère d'urgence des affaires en cause, lequel sera dans ce cas décrit dans la convocation.

13.3 Il peut être passé outre cette convocation avec l'accord écrit, par câble, par télégramme, par télex, par télécopie ou par e-mail de chaque Gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement prise par le Conseil. Une telle convocation n'est pas requise si tous les Gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et qu'ils constatent qu'ils ont été bien informés et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

13.4 Le Conseil pourra se tenir par voie de téléconférence ou vidéoconférence. La participation à une réunion par ces moyens sera équivalente à une participation en personne.

13.5 Tout Gérant pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit ou par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou par e-mail un autre Gérant. Pour le cas où un seul Gérant serait présent à une réunion du Conseil, ce Gérant est autorisé à nommer un secrétaire, qui peut ne pas être un Gérant, pour l'assister dans la tenue de la réunion du Conseil. Les votes peuvent également être exprimés par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

13.6 Le Conseil ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et si les Gérants sont présents ou représentés. Les décisions seront prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à une telle réunion.

13.7 Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les Gérants ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une réunion du Conseil. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution et peuvent être prouvées par des lettres ou télécopie.

13.8 Les procès-verbaux de chacune des réunions du Conseil doivent être signés par le président ou en son absence par le président intérimaire qui préside une telle réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le secrétaire ou par deux Gérants.

Art. 14. Responsabilité des Gérants. Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Représentation de la Société. La Société est engagée par la signature conjointe de deux (2) gérants dans tous les cas et pour tout montant, ou par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par deux (2) gérants.

Art. 16. Assemblée générale des associés.

16.1 Tant que la Société ne comporte qu'un (1) associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

16.2 Dans ces cas, les articles 194 à 196 et 199 de la Loi de 1915 ne sont pas applicables.

16.3 Lorsque la Société est composée de plusieurs associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

16.4 Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

16.5 Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social au siège social de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette l'assemblée.

Art. 17. Décisions des associés.

17.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises pour autant que les associés possédant plus que la moitié du capital les adoptent. Cependant, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne peuvent être adoptées qu'à la majorité (en nombre) des associés possédant au moins les trois quarts des parts sociales de la Société, sauf dispositions contraires de la Loi de 1915. Le changement de la nationalité de la Société requiert l'unanimité.

17.2 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

17.3 Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social de la Société.

17.4 Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

Art. 18. Année sociale. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 19. Comptes annuels et affectation des bénéfices.

19.1 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes annuels de la Société sont établis par le Conseil et le Conseil dresse un inventaire général comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

19.2 Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite peut prendre connaissance desdits inventaires et bilans au siège social de la Société.

19.3 Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième (10%) du capital social.

19.4 Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé(s), selon le cas.

19.5 Les associés peuvent décider de distribuer et de payer des dividendes intérimaires sur base des comptes préparés par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés, en montrant qu'il y a des fonds suffisants pour la distribution, étant entendu que le montant distribué ne peut pas dépasser les profits réalisés depuis la fin de la dernière année comptable augmenté des profits reportés ainsi que des montants alloués à la réserve légale et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes devant être mis en réserve, conformément à la Loi et suivant les dispositions ci-dessous.

19.6 La prime d'émission peut être distribuée aux associés suivant une décision de l'assemblée générale des associés suivant les conditions ci-dessous. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer les montants de la prime d'émission à la réserve légale.

19.7 Les dividendes distribués peuvent être payés dans la devise, le lieu et la date décidée par le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance. Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut déterminer un taux de change final applicable à la conversion des dividendes dans la devise du paiement. Les dividendes distribués mais non payés sur une part sociale pendant cinq ans ne peuvent pas après être réclamés par l'associé mais reviendront à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes distribués mais non réclamés qui sont détenus par la Société pour compte des associés.

19.8 En cas de dividende distribué, un tel dividende sera alloué et payé comme suit:

(i) chaque part sociale de Catégorie A (s'il y en a) donnera droit à un dividende cumulatif d'un montant non inférieur à zéro virgule soixante pour cent (0,60%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,

(ii) chaque part sociale de Catégorie B (s'il y en a) donnera droit à un dividende cumulatif d'un montant non inférieur à zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,

(iii) chaque part sociale de Catégorie C (s'il y en a) donnera droit à un dividende cumulatif d'un montant non inférieur à zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,

(iv) chaque part sociale de Catégorie D (s'il y en a) donnera droit à un dividende cumulatif d'un montant non inférieur à zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,

(v) chaque part sociale de Catégorie E (s'il y en a) donnera droit à un dividende cumulatif d'un montant non inférieur à zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,

(vi) chaque part sociale de Catégorie F (s'il y en a) donnera droit à un dividende cumulatif d'un montant non inférieur à zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,

(vii) chaque part sociale de Catégorie G (s'il y en a) donnera droit à un dividende cumulatif d'un montant non inférieur à zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,

(viii) chaque part sociale de Catégorie H (s'il y en a) donnera droit à un dividende cumulatif d'un montant non inférieur à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,

(ix) chaque part sociale de Catégorie I (s'il y en a) donnera droit à un dividende cumulatif d'un montant non inférieur à zéro virgule vingt pour cent (0,20%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, et

(x) le solde du total du montant distribué sera affecté dans son intégralité aux porteurs de la dernière Catégorie dans l'ordre inverse de l'ordre alphabétique (c'est-à-dire Catégorie de parts sociales J, puis s'il n'existe pas de Catégorie de parts sociales J de Catégorie I et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'existe que des parts sociales de catégorie A).

Art. 20. Dissolution, liquidation.

20.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

20.2 La liquidation de la Société sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

20.3 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

20.4 Après apurement de toutes les dettes, charges et dépenses de la société, le produit net de liquidation sera distribué aux actionnaires en conformité avec et de manière à obtenir de manière globale le même résultat économique que les règles de distribution établies pour les distributions de dividende.

Art. 21. Disposition générale. Toutes les matières qui ne seraient pas régies par les présents Statuts seront régies conformément à la Loi de 1915.

Art. 22. Définitions.

Montant Disponible

signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) au prorata des dividendes auxquels les associés auraient droit conformément à l'article 19 Statuts,

- augmenté par (i) toute réserve librement distribuable et (ii) selon les cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Catégorie de parts sociales annulée

- après déduction de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devraient être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts, chaque fois que cela est prévu par ces comptes intermédiaires afférents (pour éviter tout doute sans double calcul) de sorte à ce que:

$$MD = (PN + P + RC) - (PE + RL)$$

Où:

MD = Montant disponible

PN = Profits nets (incluant les profits reportés)

P = Toutes réserves librement distribuables

RC = Montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Catégorie des parts sociales devant être annulée

PE = Pertes (incluant les pertes reportées)

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des statuts de la Société

Dans l'hypothèse où la Société réaliserait un profit additionnel (par ex. un complément de prix) après le rachat et l'annulation d'une Catégorie de parts sociales (le «Rachat»), suite à une opération qui se serait réalisée avant le Rachat, alors le Montant disponible calculé à l'occasion du Rachat prendra en compte ledit profit additionnel.

Comptes Intermédiaires

signifie les comptes intermédiaires de la Société à une date qui ne peut être inférieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Catégorie concernée.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription et paiement

La partie comparante, Monsieur Josep-Maria FARRE VIADER, prénommé, ayant ainsi arrêté les Statuts, a déclaré souscrire à toutes les parts sociales de la Société

Toutes les Parts Sociales souscrites ont été intégralement libérées par un versement un numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) correspondant à un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Evaluations des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à mille cinq cents euros.

*Assemblée générale extraordinaire
Première résolution*

L'associé unique décide de fixer à deux (2) le nombre de Gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que Gérants pour une période indéterminée, avec les pouvoirs prévus à l'article 11 des Statuts:

- Monsieur David Pillinger, administrateur de société, demeurant à Copperfields Clifford Manor Road Guildford GU4 8AG (Royaume Uni),
- Monsieur Philippe Morales, avocat, demeurant au 22 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est établi au 22 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C.HESTIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 décembre 2014. Relation: EAC/2014/16812. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014200287/598.

(140223569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Equifax Luxembourg (No.3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 944.100,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 151.548.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 5 décembre 2014

En date du 5 décembre 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de:

- Madame Sandrine Bruzzo, en tant que gérant de classe B, avec effet au 28 Novembre 2014.

De nommer la personne suivante en tant que gérant de la classe B, avec effet au 29 novembre 2014:

- Monsieur Andrej Grossmann, né le 19 décembre 1975 à Berlin, en Allemagne, avec adresse professionnelle au 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 29 novembre 2014 et pour une durée indéterminée.

Depuis le 29 novembre 2014, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérants de classe A:

Monsieur James Winthrift Roebuck

Monsieur Juan Ramon Ruiz Lopez

Gérants de classe B:

Monsieur Faruk Durusu

Monsieur Philippe Van den Avenne

Monsieur Pieter-Jan Van der Meer

Monsieur Andrej Grossmann

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Equifax Luxembourg (Nr. 4) Sàrl

Référence de publication: 2014200055/28.

(140223480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Northern Ontario Solar Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 22.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 175.172.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the ninth of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Starwood Solar VI LLC, a limited liability company governed by the laws of the State of Delaware, with registered office at 1209 Orange Street, County of New Castle, Wilmington, USA, registered in the State of Delaware under number 5288961,

here represented by Mister Gianpiero SADDI, private employee, with professional address at L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

- That the limited liability company "Northern Ontario Solar Holdings S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg under number B 175 172 has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated January 30th, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 808 dated April 5th, 2013. The articles of association of the Company have been amended by deed enacted before Maître Martine SCHAEFFER dated April 12th 2013 and published in the Memorial C on June 20th 2013 under number 1467.

- That the issued share capital of the Company is set at twenty-two thousand Canadian Dollars (CAD 22,000), represented by five hundred (500) shares with a par value of forty-four Canadian Dollars (CAD 44) each, fully subscribed and paid-up.

- That the sole shareholder owns the totality of shares of the Company.

- That the Company's activities have ceased; that the sole shareholder decides in general meeting to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company.

- That the here represented sole shareholder appoints himself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the company are paid. The liquidation report will remain attached to the present deed.

- That the remaining net assets have been paid to the sole shareholder.

- The declarations of the liquidator have been certificated, pursuant to a report that remains attached as appendix, established by Mr Julien Petitfrère, having his professional address at 3, rue Mozart, L-2166 Luxembourg appointed as auditor to the liquidation by the sole shareholder.

- That the liquidation of the Company is done and finalised.

- That full discharge is granted to the managers of the Company for the execution of their mandates.

- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five (5) years at the former registered address of the Company being 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surnames, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le neuf décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Starwood Solar VI LLC une société à responsabilité limitée établie sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, County of New Castle, Wilmington, USA, inscrite auprès de l'Etat du Delaware sous le numéro 5288961,

ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Northern Ontario Solar Holdings S.à r.l." (la «Société»), ayant son social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 175 172, a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 808 du 5 avril 2013. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER en date du 12 avril 2013 et publiés au Mémorial C le 20 juin 2013 sous le numéro 1467.

- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à vingt-deux mille dollars canadiens (22.000.- CAD), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de quarante-quatre dollars canadiens (44.- CAD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

- Que l'associé unique, possède la totalité des parts sociales de la Société.

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'associé unique, siégeant en assemblée générale extraordinaire prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- Que l'associé unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé. Le rapport du liquidateur reste annexé au présent acte.

- Que l'actif restant est réparti à l'associé unique.

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, établi par Monsieur Julien Petit-frère, avec adresse professionnelle au 3, rue Mozart, L-2166 Luxembourg, désigné commissaire à la liquidation par l'associé unique de la Société.

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats.

- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le titulaire de la copie du présent acte disposera de tous les pouvoirs nécessaires relatifs aux publications légales et aux formalités.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2014. LAC/2014/59549. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Référence de publication: 2014200413/107.

(140224016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Sabula Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.956.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the fifth day of the month of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mr. AbdulFattah EL CHARIF EL MURIBY, company director, residing in Abu Dhabi, Salom Street - Electra Street, Al Reef 1st Tower (United Arab Emirates),

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing person, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "SABULA INVESTMENT S.A.", having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under number 98956, (the "Company"), has been originally incorporated under the authority of the British Virgin Islands Act and the legal form of a limited company called "SABULA INVESTMENT LIMITED",

and that the articles of association have been amended pursuant to a deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on December 24, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 323 of March 30, 2004, containing notably the adoption by the Company of the Luxembourg nationality under the legal form of a public limited company as well as the current denomination;

2) That the corporate capital is set at seventy-five thousand Euros (75,000.-EUR), represented by seven hundred and fifty (750) shares with a nominal value of one hundred Euros (100.- EUR) each;

3) That the appearing person, represented as said before, has successively become the owner of all the shares of the Company (the "Sole Shareholder");

4) That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the Articles and the financial standing of the Company;

5) That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;

6) That the Sole Shareholder appoints himself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, he has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

7) That the Sole Shareholder, in his capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

8) That the Sole Shareholder declares that he takes over all the assets of the Company, and that he will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7);

9) That the Sole Shareholder declares formally withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;

10) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

11) That full and entire discharge is granted to the board of directors and statutory auditor for the performance of their assignment.

12) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le cinquième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur AbdulFattah EL CHARIF EL MURIBY, administrateur de société, demeurant à Abu Dhabi, Salom Street - Electra Street, Al Reef 1st Tower (Emirats Arabes Unis),

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, cleric de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "ABULA INVESTMENT S.A.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 98956, (la "Société"), a été originairement constituée sous l'empire de la législation des Iles Vierges Britanniques et sous la forme légale d'une limited company "ABULA INVESTMENT LIMITED",

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 24 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 323 du 30 mars 2004, contenant notamment l'adoption par la Société de la nationalité luxembourgeoise sous la forme légale d'une société anonyme ainsi que la dénomination actuelle;

2) Que le capital social est fixé à soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR), représenté par sept cent cinquante (750) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune;

3) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 décembre 2014. LAC/2014/58992. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Référence de publication: 2014200573/121.

(140224346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Trimax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 49.448.

L'an deux mille quatorze, le vingt-huitième jour du mois de novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "TRIMAX S.A.", établie et ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Franklin D. Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 49448, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 28 novembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 101 du 11 mars 1995,

et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 31 décembre 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1045 du 24 avril 2014.

L'Assemblée est présidée par Monsieur François FABER, consultant, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le Président désigne Madame Sabine LEMOYE, employée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Denis BRETTNACHER, employé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Création d'une nouvelle catégorie d'actions, savoir les actions de catégorie D;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent trente-neuf mille sept cents Euros (139.700,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de deux millions six cent quarante-deux mille trois cents Euros (2.642.300,- EUR) à deux millions sept cent quatre-vingt-deux mille Euros (2.782.000,- EUR), par la création et l'émission de cinq mille cinq cent quatre-vingt-huit (5.588) actions de catégorie D avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, émises avec une prime d'émission d'un million sept cent trente-trois mille quatre cent vingt-six Euros et soixante-trois Cents (1.733.426,63 EUR);

2. Souscription des cinq mille cinq cent quatre-vingt-huit (5.588) nouvelles actions de catégorie D par la société anonyme, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial au sens des dispositions de la loi du 11 mai 2007, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "ROOSEVELT 15 - 17 SPF S.A.", établie et ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 166866, et libération intégrale par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible qu'elle détient à l'encontre de la Société;

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts;

4. Modification du registre des actionnaires afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société, agissant individuellement, pour procéder à l'inscription dans le registre des actionnaires des actions nouvellement émises; et

5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de créer une nouvelle catégorie d'actions, savoir les actions de catégorie D.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent trente-neuf mille sept cents Euros (139.700,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de deux millions six cent quarante-deux mille trois cents Euros (2.642.300,- EUR) à deux millions sept cent quatre-vingt-deux mille Euros (2.782.000,- EUR), par la création et l'émission de cinq mille cinq cent quatre-vingt-huit (5.588) actions de catégorie D avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, émises avec une prime d'émission d'un million sept cent trente-trois mille quatre cent vingt-six Euros et soixante-trois Cents (1.733.426,63 EUR);

L'apport en nature étant réalisé en nature, la mise en oeuvre du droit préférentiel de souscription, prescrit par la loi en faveur des actionnaires existant en cas d'émission d'actions nouvelles, n'est pas d'application.

Souscription - Libération

L'Assemblée reconnaît que, cependant avec l'agrément de tous les actionnaires, les cinq mille cinq cent quatre-vingt-huit (5.588) actions de catégorie D nouvelles ont été souscrites par la société "ROOSEVELT 15 - 17 SPF S.A.", pré-désignée, et libérées entièrement par moyennant un apport en nature, consistant en la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible qu'elle détient à l'encontre de la Société (l'"Apport").

Evaluation - Rapport de l'apport

L'Apport a été évalué et décrit dans un rapport, daté du 28 novembre 2014, dressé par "FIDEWA - CLAR S.A.", une société anonyme avec siège social à L-3364 Leudelange, 2-4, rue du Château d'Eau, agissant comme réviseur d'entreprises agréé indépendant au Grand-Duché de Luxembourg, sous la signature de Monsieur Raphael LOSCHETTER et Monsieur Horst SCHNEIDER, conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport autre qu'en numéraire d'un montant de EUR 1.873.126,63, ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 5.588 nouvelles actions de catégorie D de la société TRIMAX S.A. d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune à émettre en contrepartie, assorties d'une prime d'émission d'un montant de EUR 1.733.426,63."

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter lesdites souscriptions et lesdites libérations et d'attribuer les cinq mille cinq cent quatre-vingt-huit (5.588) actions de catégorie D à "ROOSEVELT 15 - 17 SPF S.A.", mentionnée ci-dessus.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à deux millions sept cent quatre-vingt-deux mille Euros (2.782.000,- EUR), divisé en cent onze mille deux cent quatre-vingts (111.280) actions, représenté par mille six cent quatre-vingt-douze (1.692) actions de ca-

tégorie A, cent quatre mille (104.000) actions de catégorie C et cinq mille cinq cent quatre-vingt-huit (5.588) actions de catégorie D, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) et ayant tous les mêmes droits et obligations.”

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et d'accorder pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'échange des actions et à l'inscription dans le registre des actionnaires des actions nouvellement émises.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à trois mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. FABER, S. LEMOYE, D. BRETTNACHER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 décembre 2014. LAC/2014/57236. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Référence de publication: 2014200663/115.

(140224072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Symrise Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 89.110.

In the year two thousand and fourteen, on the third of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Busiris Vermögensverwaltung GmbH, a limited liability company, existing under the laws of Germany, registered with the German trade register under number HRB 201156 and having its registered office at 1, Mühlentfeldstraße, D-37603 Holzminden, Germany.

here represented by Me Philippe Harles, L.L.M., professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given by the board of managers of the appearing party on 24 October 2014.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Symrise Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 89.110, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, on 18 September 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1594 on 6 November 2002 (the "Company"). The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, prenamed, dated 30 March 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 871 on 26 August 2003.

The appearing party representing the entire share capital declares having waived any notice requirement, the sole shareholder may hence validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Dissolution and liquidation of the Company.
2. Appointment of a liquidator and determination of its powers.
3. Determination of the remuneration of the liquidator.
4. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the sole shareholder takes, and requires the notary to enact, the following resolutions:

First resolution

In compliance with articles 141 to 151 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the “Law”) the sole shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation.

Second Resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder resolves to appoint Mr. Frank Beckstette, born in Bielefeld on August 2, 1973, professionally residing in Holzminden, as liquidator of the Company (the “Liquidator”).

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator is hereby expressly empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 of the Law without requesting further authorisations of the sole shareholder.

The Liquidator is relieved from drawing-up inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of the Liquidator.

The Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxyholders such powers as it determines and for the period as it thinks fit.

The Liquidator may distribute the Company’s assets to the shareholder in cash and/or in kind in its sole discretion. Such distribution may take the form of advance payments on future liquidation proceeds.

Third Resolution

The sole shareholder resolves that the Liquidator shall receive a compensation for the accomplishment of its duties as determined by the Company and the Liquidator in a mutual agreement.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L’an deux mille quatorze, le trois décembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Busiris Vermögensverwaltung GmbH, une société à responsabilité limitée, existants selon les lois d’Allemagne, immatriculée auprès du registre de commerce allemand sous le numéro HRB 201156 et ayant son siège social au 1, Mühlenfeldstraße, D-37603 Holzminden, Allemagne,

ici représentée par Me Philippe Harles, LL.M., demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé le 24 octobre 2014.

La procuration, paraphées ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d’enregistrement.

La comparante est l’associé unique de Symrise Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 412F, route d’Esch, L -2086 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.110 constituée selon acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg en date du 18 septembre 2002 (la «Société»), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro1594 le 6 novembre 2002. Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, prénommé, en date du 30 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 871 en date du 26 août 2003.

La comparante représentant l’intégralité du capital social déclare avoir renoncé à toute formalité de convocation. L’associé unique peut ainsi valablement délibérer sur tous les points figurant à l’ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution et liquidation de la Société.
2. Nomination d’un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Détermination de la rémunération du liquidateur.
4. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l’ordre du jour, l’associé unique adopte à l’unanimité et requiert le notaire instrumentant d’acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'associé unique décide de dissoudre et de liquider la Société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de nommer Monsieur Frank Beckstette, né à Bielefeld le 2 août 1973, résidant professionnellement à Holzminden, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur dispose des pouvoirs les plus étendus tels que prévus aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur est par la présente expressément autorisé à accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi sans devoir requérir des autorisations supplémentaires auprès de l'associé unique.

Le Liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

La Société est engagée par la seule signature du Liquidateur.

Le Liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dont il fixera l'étendue et la durée.

Le Liquidateur pourra distribuer, à sa discrétion, les actifs de la Société à l'associé unique en espèce et/ou en nature. Cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

Troisième résolution

L'associé unique décide que le Liquidateur percevra une compensation pour l'accomplissement de sa gestion, telle que déterminée par le Liquidateur et la Société de commun accord.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. HARLES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 décembre 2014. Relation: LAC/2014/58496. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Référence de publication: 2014200571/116.

(140223642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Yellow Horse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 168.367.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 12 décembre 2014 (l'«Assemblée»)

L'Assemblée accepte la démission de Martijn Sinninghe Damsté et de Laurent Bélik en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 14 décembre 2014.

L'Assemblée décide de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux administrateurs de la Société avec effet 15 décembre 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016:

- Caroline Kinyua née le 22 Février 1978 à Nairobi, Kenya, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Valérie Schleimer née le 14 Novembre 1965, à Luxembourg. Grand Duché du Luxembourg, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

À Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2014199769/20.

(140223139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Vericon Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 29.058.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le dix décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société de droit chypriote "IXPADA ENTERPRISES LIMITED 1", établie et ayant son siège social à 1066 Lefkosia Cyprus, Deligoergi Cosmo Building, 3rd Floor, immatriculée auprès de «The Registrarr of Companies and Official Receiver à Nicosia, Cyprus, sous le numéro HE 191495 (le "Mandant"),

dûment représentée par Monsieur Ivan SABBE, demeurant à B-8531 Bavikhove Tweede Doorsnigdstraat 1, (le "Mandataire"),

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

ci-après dénommée «le comparant».

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "VERICON HOLDING S.A." («la société»), établie et ayant son siège social à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29058, a été constituée suivant acte notarié en date du 5 octobre 1988, publié au Mémorial C numéro 8 du 11 janvier 1989.

Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu, aux termes d'un acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 20 octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 12 du 9 janvier 1999.

II.- Que le capital social de la société anonyme "VERICON HOLDING S.A.", préqualifiée, s'élève actuellement à QUATRE CENT QUARANTE-NEUF MILLE EUROS (EUR 449.000.-), représenté par ONZE MILLE (11.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'entière du capital émis de la société.

III.- Que le comparant en sa qualité d'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "VERICON HOLDING S.A.".

IV.- Que le comparant est propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que le comparant déclare que les dettes connues (dettes + impôts) seront payées et s'élèvent à 55.290,56.-€ ainsi que les frais de la Fiduciaire et du Notaire et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée par le mandant aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires, le tout en présence du notaire instrumentant.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

Dont acte, passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: SABBE, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11/12/2014. Relation: EAC/2014/16969. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 12/12/2014.

Référence de publication: 2014199738/50.

(140222243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.